

HIVER 1998/1999



PNUE

MED ONDES

UNITÉ DE COORDINATION DU PAM - BULLETIN D' INFORMATION PUBLIÉ EN ANGLAIS / ARABE / FRANCAIS - N° 38

1970

600 - 700
INDIVIDUS

1998

250 - 350
INDIVIDUS

LE PHOQUE MOINE EN PÉRIL

- 2 Un appel pressant du Bureau**
- 3 PROGRAMME MED POL:**
La sécurité alimentaire des produits de la mer: état et respect de la législation en Méditerranée
La réunion de Larnaca (Chypre)
- 4 Déblais résultant du dragage des zones portuaires: gestion et élimination**
Des lignes directrices ont été finalisées à Sliema (Malte)
- 4 Le partenariat PAM/METAP:**
La "démonstration" de la nécessité d'un aménagement rationnel du littoral
L'atelier du Caire de juin 1998
Qu'est-ce que la gestion intégrée?
Le duo PAM/METAP en Albanie
- 7 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**
La réunion de Monaco
l'Atelier d'Antalya sur le tourisme
- 10 Diversité biologique**
Les réunions d'Arta
Le phoque moine de Méditerranée en péril
- 14 La réunion du Bureau à Tripoli (Libye)**
- 14 Échos du PAM**
- 15 La rubrique des ONG: la réunion de MEDFORUM à Barcelone**
- 16 La disparition de Joaquin Ros Vicent**
Publications du PAM - Livres - Revues

Réunion sur la conformité et le contrôle (MED POL)	16-18 mars 1999 Athènes (Grèce)
Cours national sur l'utilisation des lignes directrices sur la capacité d'accueil touristique	20-25 mars 1999 Tripoli (Libye)
Réunion sur la stratégie du PAM en matière d'information	1er-2 avril 1999 Athènes (Grèce)
Cours national à l'intention des exploitants de stations d'épuration	2-5 avril 1999 Alexandrie (Égypte)
Réunion d'experts sur l'élaboration d'un Plan d'action pour la conservation de la végétation marine	9-10 avril 1999 Tunis (Tunisie)
Réunion des points focaux du CAR/ASP	12-14 avril 1999 Tunis (Tunisie)
Cours de formation régional pour les exploitants de stations d'épuration	19-22 avril 1999 Sophia Antipolis (France)
Réunion du Bureau des Parties contractantes	29-30 avril 1999 Athènes (Grèce), <i>provisoire</i>
Réunion des coordonnateurs MED POL/experts "Prot. tellurique"/PAS	3-7 mai 1999 Calabre (Italie)
Deuxième réunion d'experts chargés de modifier le Protocole "situations critiques"	juin 1999 Sicile (Italie)
Cinquième réunion de la CMDD	1er-3 juillet 1999 Rome (Italie)
Réunion des points focaux du PAM	6-9 septembre 1999 Athènes (Grèce)

QU' EST-CE QUE LE PAM ?

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) est consacré à la protection de l'environnement et au développement du bassin méditerranéen. Il a été adopté à Barcelone (Espagne) en 1975 par les Etats méditerranéens et la CE, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Son cadre juridique est constitué par la Convention de Barcelone (1976, révisée en 1995) et six Protocoles concernant des aspects spécifiques de la protection de l'environnement. Il a pour rouages une Unité de coordination centrale, sise à Athènes, six Centres d'activités régionales répartis dans l'ensemble de la Méditerranée, un programme MED POL de surveillance et de maîtrise de la pollution. Les pays méditerranéens et l'UE se réunissent tous les deux ans pour décider du budget et du programme du PAM.

MEDONDES, est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, en arabe et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à **MEDONDES**. Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu'avec l'autorisation de l'auteur. Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, prière de vous adresser à: Gérard Pierrat, Rédacteur en chef, **MEDONDES**, Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, 48 ave. Vassileos Konstantinou, 116 35 Athènes, Grèce. Tel. (00301) 725 3190-5, Fax: (00301) 725 3197.

Pour consulter la page d'accueil PAM:
<http://www.unepmap.org>

Couverture: photo ©:
P. Dendrinos/MOM



IMPRIMÉ
SUR PAPIER
RECYCLÉ

UN APPEL PRESSANT DU BUREAU POUR LA RATIFICATION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES DU PAM

Après deux numéros spéciaux (36-37 et 38) respectivement consacrés à la Xème réunion ordinaire des Parties contractantes - avec un panorama environnemental de la Tunisie - et à Océan 98, *Medondes* retrouve son rythme de croisière en présentant le récapitulatif d'un semestre d'activité du PAM qui a été jalonné par d'importantes réunions MED POL, par la quatrième réunion de la CMDD à Monaco, par l'examen de la mise en oeuvre des plans d'action "tortues marines" et "mammifères marins" à Arta, et par la réunion du Bureau à Tripoli.

Ce dernier a tenu à lancer un appel pressant à toutes les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait pour qu'**elles ratifient sans attendre les instruments juridiques actualisés ou nouveaux qui ont été adoptés depuis 1995**. Sans cette ratification qui seule peut permettre l'entrée en vigueur des instruments, le PAM manque en effet de la base juridique nécessaire pour donner pleinement effet, dans ses diverses composantes et Centres d'activités régionales, aux nouveaux principes et concepts qui ont été intégrés dans les textes pour refléter les approches les plus récentes en matière de protection de l'environnement et de développement durable: extension du champ d'application de dispositions, principe de précaution, biodiversité, meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales, production propre, déchets dangereux, droit d'accès du public à l'information et de participation à la prise de décision, etc.

Dans moins de neuf mois, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se retrouvent à Malte pour leur Onzième réunion ordinaire où elles adopteront le budget-programme du premier exercice biennal du prochain millénaire (2000-2001) avec d'importantes décisions à prendre dans tous les domaines. Pour la crédibilité de la Convention de Barcelone, il est capital que les ratifications interviennent avant l'été afin d'assurer l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions dans les meilleurs délais, et en tout cas avant la réunion de Malte.

Medondes

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES PRODUITS DE LA MER : ÉTAT ET RESPECT DE LA LÉGISLATION EN MÉDITERRANÉE

En collaboration avec la FAO et l'OMS, une réunion consultative s'est tenue sur ce sujet à Larnaca (Chypre), du 24 au 26 juin 1998

En dehors des agents microbiologiques (bactéries, virus) provenant le plus souvent des rejets d'eaux usées ménagères, toute une série de contaminants chimiques - pesticides, organochlorés, polluants organiques persistants (POP), métaux lourds et leurs composés - se trouvant dans le milieu marin entraînent des risques pour la santé humaine en cas de consommation de poissons, mollusques et crustacés qui en présentent une teneur élevée. En Méditerranée, dès 1976, dans le cadre de sa Phase I, le programme MED POL a entrepris d'identifier des polluants prioritaires et d'établir sur chacun d'eux des "documents d'évaluation" qui ont abouti à des propositions de mesures. Tel est le cas du mercure, dont les niveaux élevés relevés en Méditerranée au cours des années 1970 avaient suscité des inquiétudes. En 1985, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sont convenues, à propos de ce métal, de prendre pour référence un niveau admissible provisoire FAO/OMS lorsqu'elles établiraient leurs normes nationales de concentration maximale dans les produits de la mer, et, en 1987, elles ont adopté une valeur limite pour les rejets d'effluents. Mais, pour l'ensemble des polluants, les législations et règlements diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction du contexte propre à chacun d'eux, et notamment de ses capacités institutionnelles et techniques en matière de surveillance et d'inspection.

C'est pourquoi, réunis à l'invitation du Ministère de la santé de Chypre, les experts désignés par 15 gouver-

nements méditerranéens ont débattu pendant trois jours des aspects sanitaires des produits de la mer. Comme l'a rappelé M. Gabrielides, administrateur de programme au PAM, en ouvrant la réunion, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont approuvé, dans le cadre de la Phase III du MED POL, deux types de surveillance visant respectivement la conformité aux normes édictées et les tendances des concentrations. Les participants avaient à examiner plus concrètement le contrôle des contaminants chimiques dans les produits de la mer. Chaque expert a présenté le rapport de son pays en faisant le bilan de la situation dans ce domaine: législation, réglementation, normes applicables, organes chargés du contrôle, produits de la mer contrôlés, programmes de surveillance et d'échantillonnage. Sur la base de ces rapports, il a été possible d'opérer une distinction entre trois catégories de pays selon qu'ils ont pour ce type de surveillance: des dispositions effectives; de simples dispositions mal appliquées; ou aucune disposition. La réunion de Larnaca a été l'occasion pour les experts méditerranéens d'échanger des vues, des renseignements et de resserrer la coopération dans ce domaine.

Le représentant de la FAO a exposé le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, en insistant sur les lignes directrices et codes de pratique concernant les poissons et autres produits de la pêche figurant dans le *Codex alimentarius*. Il a rappelé aussi les activités entreprises dans le contexte du *Codex* pour

intégrer les principes du système dit HACCP (Analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise) aux codes pratiques afin de réduire les risques liés à l'hygiène des produits alimentaires qui ne peuvent pas être contrôlés comme il convient au moyen de la méthode classique d'échantillonnage et d'inspection des produits frais.

Puis la réunion a été saisie d'un rapport intitulé "*Normes de sécurité, lignes directrices, systèmes de surveillance, plans d'échantillonnage et analyses concernant les poissons et les mollusques/crustacés*". Enfin, pour élaborer le texte de leurs conclusions et recommandations, les experts ont constitué un groupe de rédaction qui a notamment invité le Secrétariat à établir un document faisant la synthèse des réglementations internationales et régionales applicables aux produits alimentaires. A l'intention des Parties contractantes, le Groupe a recommandé de ne négliger aucun effort pour mettre en place des dispositions juridiques visant à protéger la santé de l'homme contre les risques liés à la consommation de produits de la mer et, à cet effet, de rechercher des sources de financement extérieur pour aider les pays en développement.

Enfin, les experts ont demandé aux autorités nationales et laboratoires chargés des programmes de surveillance de communiquer au Secrétariat leurs données les plus récentes sur la contamination des poissons et des mollusques.

(cf. rapport UNEP(OCA)/MED WG. 144/2, Unité du PAM, Athènes). ■

DÉBLAIS RÉSULTANT DU DRAGAGE DES ZONES PORTUAIRES: GESTION ET ÉLIMINATION

Une réunion tenue à Malte du 30 novembre au 2 décembre 1998 a permis de finaliser des lignes directrices, adaptées au contexte méditerranéen, pour la gestion de ces déblais

La question du devenir des matériaux recueillis lors des opérations de dragage des zones portuaires pose de graves problèmes pour l'environnement en raison des importantes quantités en jeu et de leur éventuelle teneur en polluants. Aussi l'immersion en mer de ces déblais doit être soumise à des règles très strictes. Les dragages sont effectués au moyen d'engins d'excavation utilisant des benes, des suceuses ou des godets et consistent à enlever du fond de la mer l'excédent de sable, de gravier et de vase. Ils ont lieu le plus souvent aux fins de la navigation, pour élargir ou approfondir des chenaux et zones portuaires, pour certains travaux (pose de canalisations, etc.) ou à des fins d'entretien des ouvrages existants. En vertu du Protocole "Immersion" de la Convention de Barcelone, si l'immersion de déchets ou autres matières est interdite, celle des matériaux résultant des opérations de dragage peut déroger à cette règle à condition d'être subordonnée à la délivrance préalable d'un permis par les autorités nationales compétentes. Le Protocole dispose aussi que les Parties contractantes sont tenues d'élaborer des critères, lignes directrices et procédures afférentes dans le but de réduire et éliminer la pollution.

Accueillis par le Gouvernement de Malte, à Sliema, du 30 novembre au 2

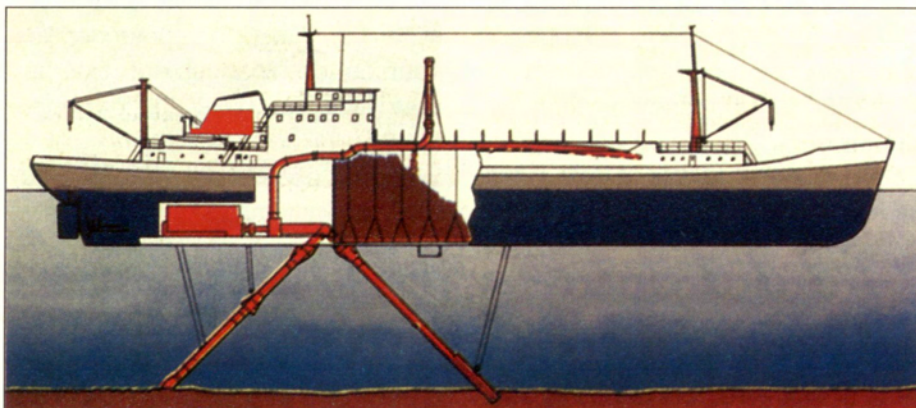
décembre 1998, les experts de 17 pays méditerranéens, de l'ONUDI et du REMPEC ont donc revu et finalisé un projet de lignes directrices, élaboré et examiné une première fois à Valence (Espagne) en 1996, remanié par le consultant du PAM, M. Massin, et destiné à être soumis aux Parties contractantes pour adoption. L'intérêt de ce projet est d'être adapté au contexte de la Méditerranée. Les experts ont décidé de ne traiter, dans leur projet révisé, que de l'immersion en mer des matériaux, toute autre option d'élimination (qui doit demeurer la solution privilégiée) ayant à faire l'objet d'une section séparée ou d'une annexe.

De même n'ont-ils pas voulu inclure dans le texte de détails plus techniques (comme les méthodes de dragage, qui peuvent elles-mêmes porter atteinte au milieu marin, notamment lorsqu'elles se produisent à proximité de zones sensibles réservées à l'aquaculture ou aux loisirs). A cet égard, le Secrétariat a été invité à élaborer un guide technique qui aidera les Parties contractantes à appliquer les lignes directrices une fois qu'elles auront été officiellement adoptées. Le représentant de l'ONUDI à la réunion de Sliema a offert le concours de son organisation à la préparation de ce guide.

(cf rapport UNEP(OCA)MEDWG,

Unité du PAM, Athènes,

e-mail: unepmedu@unepmap.gr). ■



Les bateaux de dragage qui curent les fonds des ports peuvent ramener d'énormes quantités de matériaux qui soulèvent de délicats problèmes pour leur gestion et leur élimination.

LA "DÉMONSTRATION" D'UN AMÉNAGEMENT

Un juin 1998, un atelier organisé au de gestion intégrée du littoral des deux

Un développement écologiquement rationnel devrait être aujourd'hui le seul cadre où s'inscrivent les interventions sur le littoral de la Méditerranée: si les États eux-mêmes admettent et invoquent cette nécessité, il y a loin de la théorie à la pratique et la frange littorale reste, dans une majorité de pays, l'objet d'aménagements qui démentent les bonnes intentions proclamées. Mais face aux menaces qui pèsent sur le milieu marin et littoral et, par ricochet, sur la viabilité du développement, grâce aussi à la sensibilisation croissante des collectivités locales et des responsables nationaux, à la vigilance du mouvement associatif, les mentalités changent: l'idée de "durabilité" fait son chemin. Pour la concrétiser, un outil s'impose de plus en plus depuis plusieurs années: la gestion intégrée des zones côtières (GIZC, voir encadré). Le METAP et le PAM mènent depuis une décennie, parallèlement ou séparément, des actions pilotes destinées à servir précisément de "démonstrations" de GIZC. Le METAP a alloué 2,8 millions de dollars à ces projets pour sa phase I (1990-1992) et 2,6 millions de dollars pour sa phase II (1992-1993). De son côté, le PAM a dépensé depuis 1989 plus de 2,5 millions de dollars pour les 7 projets qu'ils a menés à bien ou qui sont en voie de l'être - dits "Plans d'aménagement côtier" (PAC) - qui sont une des grandes composantes du programme consistant à intervenir sur des segments ponctuels, partiels ou complets du littoral de plusieurs pays riverains. Mais ces montants ne veulent en soi rien dire. Comment ces initiatives se sont-elles déroulées? Qu'en reste-t-il sur place une fois les activités terminées? Quels enseignements en tirer pour

DE LA NÉCESSITÉ RATIONNEL DU LITTORAL

Caire a revu l'évaluation des plans menés depuis 10 ans dans le cadre programmes

l'avenir de l'aménagement du littoral en Méditerranée? C'est à ces questions que l'atelier organisé au Caire, les 2 et 3 juin 1998, était invité à répondre en se penchant sur l'évaluation d'un groupe d'experts animé par le CAR/PAP de Split, "Evaluation d'initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes: expériences du METAP et du PAM (1988-1996)" *.

L'évaluation dont étaient saisis les participants a permis de mettre en relief les réussites et les lacunes comparées des opérations de GIZC des deux programmes, ainsi que les enseignements d'autres actions menées au plan national pour la façade méditerranéenne de plusieurs pays riverains (Israël, France, Slovénie, Tunisie) ou au plan de l'Union européenne (programme de démonstration sur l'aménagement intégré des zones côtières). Le METAP et le PAM sont parfois associés sur un même littoral (cas de l'Albanie, voir p.6) ou s'y succèdent (cas de Rhodes/Grèce où le METAP a pris le relais du PAM pour la phase III, de Al-Hoceima/Maroc où le METAP a mené une action pour le parc national, tandis que le PAM y prépare un PAC).

Après avoir entendu rendre compte des diverses expériences nationales en matière de GIZC, les participants à l'atelier ont examiné et adopté, lors de la séance finale, un ensemble de recommandations concernant les activités et les tâches futures. La représentante de la CEE a saisi l'occasion pour donner des renseignements détaillés sur le Programme d'actions prioritaires à court et moyen terme pour l'environnement (SMAP) adopté à la conférence d'Helsinki de novembre 1997, mis en oeuvre dans le cadre du partenariat

QU'EST-CE QUE LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES LITTORALES ?

Vers une participation plus complète de tous les acteurs de la planification

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est une démarche qui s'efforce de relier des problématiques que les décideurs, par commodité, ont tendance à aborder de manière sectorielle, compartimentée, juxtaposée (eau, déchets, industries, agriculture, énergie, aires protégées, etc.). Elle est à la fois un concept et un outil pour la coordination des différents secteurs impliqués dans la planification. C'est une procédure continue à long terme devant résoudre les conflits entre les nombreux utilisateurs de ressources côtières. Son objet est de déterminer la combinaison optimale des utilisations dans la perspective d'un développement durable. Elle intègre les principes modernes de prise de décision dans la planification et la gestion des ressources naturelles, des approches interdisciplinaires, des outils déjà consacrés comme le Système d'informations géographiques (SIG), l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), l'évaluation de la capacité d'accueil touristique (ECA), et le recours à des bases de données complètes. La gestion intégrée des zones côtières n'est pas un substitut des méthodes de planification sectorielle existantes mais une synthèse des activités menées dans le cadre de ces diverses méthodes en vue d'atteindre des objectifs clairs, si possible quantifiés, avec un horizon de temps bien choisi pour qu'ils soient appréhendés par le public (la décennie paraît souvent s'imposer). Elle doit être mise en oeuvre pour permettre une meilleure coordination et compatibilité entre les activités planifiées et pour encourager la participation des principaux acteurs, entreprises, collectivités locales et habitants concernés, répondant en cela à l'un des objectifs majeurs du processus de planification.

Il n'est généralement pas possible que toutes les utilisations d'une zone côtière coexistent: les aménagements du littoral destinés au logement, au tourisme et aux loisirs d'une part, les installations industrielles et extractives de l'autre, ont tendance à s'exclure mutuellement, surtout si la frange côtière concernée est relativement restreinte. La maîtrise du développement littoral implique donc presque toujours des choix sociaux et politiques douloureux. Aussi l'adhésion des divers partenaires et de la population est-elle un élément déterminant du succès final (cf. notamment *Guidelines for integrated management of coastal and marine areas*, UNEP Regional Seas Reports and Studies, n° 161, et *Rapport de l'Atelier PAM/METAP*, juin 1998, PAM/METAP/W.1/1, Split, fax +385 21 36 16 77, e-mail: pap@gradst.hr ■

euro-méditerranéen, et dont l'une des cinq grandes priorités est la GIZC. Elle a rappelé quels étaient les pays éligibles, les conditions et modalités financières de cette éligibilité, notamment au moyen de l'instrument MEDA. ■

* Outre les représentants des deux programmes, ont pris part à l'atelier 32 experts provenant de 12 pays riverains, et des délégués de la CEE, de la Banque mondiale, de l'Office arabe pour la jeunesse et l'environnement (AOYE), du Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), de la Ligue des États arabes et de MEDCOAST.

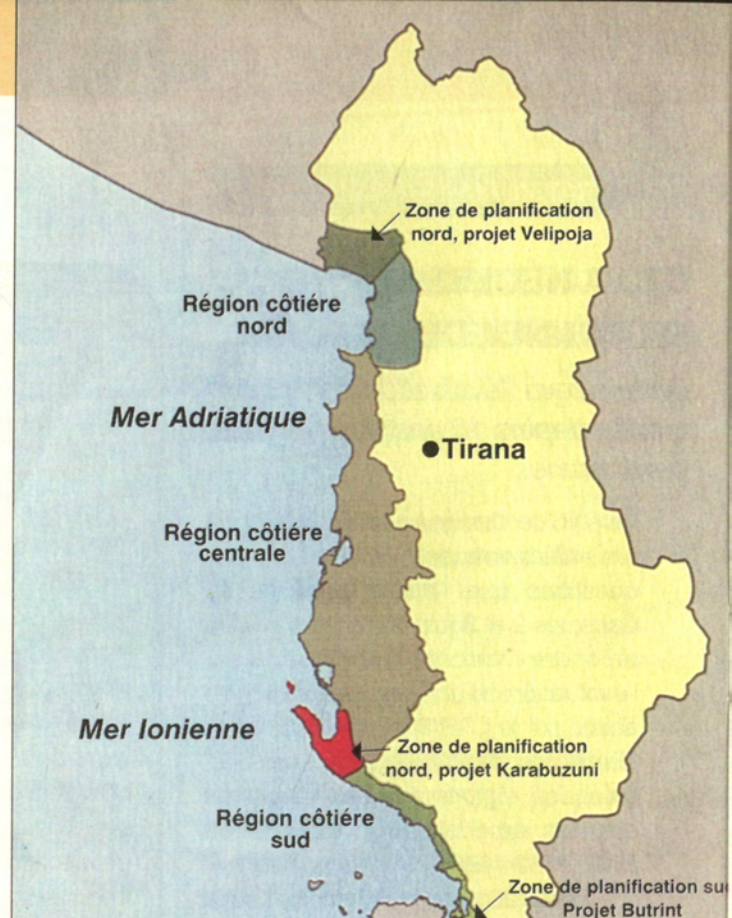
LE DUO METAP/PAM SUR LE LITTORAL ALBANAIS

ALBANIE:

L'atout d'un faible niveau de développement

L'Albanie offrait à priori un champ privilégié à une intervention de gestion intégrée sur son littoral par des organisations internationales. En effet, complètement isolé jusqu'à un passé récent, ayant axé sa politique sur une économie d'auto-suffisance reposant sur l'extraction minière, l'agriculture, une industrialisation et une production d'énergie minimales, le pays se retrouve, depuis son ouverture à l'Europe et au monde (dont l'adhésion au PAM a été l'une des premières manifestations en 1990) dans une situation originale à bien des égards: si les activités primaires recourant à des techniques obsolètes ont gravement dégradé certains cours d'eau et sites côtiers (par ex., pollution de la baie de Vlore par le mercure) et si le retard du pays a entraîné une pollution, limitée aux rares grandes villes, par les rejets d'eaux usées non traitées dans la mer et l'accumulation de déchets solides sur les plages et les décharges sauvages, on peut estimer que, dans l'ensemble, le faible niveau de production et de consommation auquel a été maintenu le pays pendant des décennies, l'absence presque

totale de tourisme et de grandes infrastructures, l'interdiction de l'entreprise privée, ont évité les ravages que l'urbanisation et l'essor touristique incontrôlés ont occasionnés sur une grande partie du pourtour de la Méditerranée au cours de la même période. D'où un territoire encore relativement préservé, dont la patrimoine naturel n'a pas été entamé, et qui, à l'heure où les forces politiques et sociales se trouvent dans une phase délicate de transition d'une économie centralisée à une économie de marché, avec les à-coups et l'instabilité récurrente que l'on sait, possède au moins cet atout énorme: **en raison de ces circonstances particulières, l'Albanie a la possibilité historique de ne pas répéter les erreurs de développement commises ailleurs.** C'est en tenant compte de cet élément essentiel que le PAM et le METAP ont



Découpage du littoral albanais: les régions sud et nord ont été couvertes par le METAP, la région centrale par le PAM.

accepté la demande des autorités albanaises de les aider à mettre en place une stratégie de développement de leur littoral respectueuse de l'environnement.

L'intervention du METAP a porté sur la région littorale nord comprise entre la ville de Durrës et la frontière yougoslave, et la région littorale sud, entre Vlore et la frontière grecque, alors que l'intervention du PAM - dite "Programme d'aménagement côtier (PAC) "Albanie" - a porté sur l'ensemble du littoral albanais en envisageant la mise en oeuvre de 14 actions relevant des divers Centres d'activités régionales du programme. En pratique, le PAC s'est attaché essentiellement à l'élaboration d'un Plan de gestion de la région littorale centrale Vlore-Durrës, ce qui respectait la complémentarité avec le METAP et évitait les empiètements et les recouvrements des activités. Après une phase préparatoire (1992-1993) consacrée au "diagnostic", une phase d'élaboration du programme (1993-1994) et une phase de mise au point et présentation des résultats (1995-1996), les deux programmes ont achevé leur intervention et celle-ci - selon l'évaluation présentée à l'atelier du Caire - peut



Étant donné que le littoral albanais est fragile quant à la capacité de l'écosystème à supporter un développement rapide et incontrôlé, l'établissement d'un plan de gestion intégrée est apparue comme une nécessité avant que les investisseurs - locaux ou étrangers - ne se ruent sur une zone appelée, par ses beautés naturelles encore préservées, à une vocation touristique de rang régional et international.

CMDD

LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE A TENU SA QUATRIÈME RÉUNION

Pour la première fois au grand complet, la CMDD s'est retrouvée à Monaco, du 20 au 22 octobre 1998, pour se pencher sur six thèmes prioritaires à moyen terme et s'interroger sur sa méthode de travail.

être considérée comme une réussite puisqu'elle a permis de développer un cadre global pour la gestion du littoral albanais, et ce bien que le système national de gestion de l'environnement en Albanie en soit encore au stade de l'élaboration (des documents "Stratégie environnementale" et "Plan national pour l'environnement" ont été établis). Le projet a permis de **renforcer les capacités institutionnelles** par le biais de la formation d'experts locaux. Sur le littoral, 19 sites ont été recensés et proposés pour un statut de protection en raison de leur biodiversité, de leur richesse paysagère et culturelle. Un programme de surveillance de la pollution marine a été mis en place. Certains projets jugés dangereux pour l'environnement ont pu être freinés ou modifiés, mais d'autres restent en suspens et, à ce stade, la bataille du développement durable est loin d'être engagée.

Tout va dépendre maintenant de la volonté et de la capacité des responsables locaux à imposer réellement une législation pertinente, notamment pour les grands projets de développement touristique confiés à des investisseurs étrangers et dont certains, s'ils étaient entérinés, compromettraient la durabilité des aménagements du littoral. Ces responsables ont pris conscience des enjeux, mais ils auront besoin, pour concrétiser dans une politique la volonté de les relever, d'un contexte régional pacifié - qui, à l'heure actuelle, n'est pas encore acquis -, de la stabilité interne qui en est le corollaire, et bien sûr d'une assistance financière suffisante. A cet égard, il est probable que l'intervention du METAP sera poursuivie grâce aux fonds de la Phase III. Les plans de gestion littorale du PAM et du METAP doivent être soumis au Conseil national d'aménagement du territoire de l'Albanie, pour adoption. ■

L'appareil de la CMDD, mis en place en décembre 1996 à Rabat pour servir d'instance de consultation aux pays méditerranéens, après avoir achevé ses travaux sur les deux premiers thèmes prioritaires, aborde, avec les thèmes à moyen terme, une phase de maturation où il lui faut s'interroger sur son efficacité, le caractère novateur de sa réflexion, la pertinence de sa méthode de travail et de son calendrier, ses rapports avec des instances de même nature - à commencer par la Commission de développement durable des Nations Unies. Tel était en gros le "menu" de sa quatrième réunion, ouverte par le Président du Bureau sortant de la CMDD, M. Ahmed Iraqui, Secrétaire d'État marocain à l'environnement. Celui-ci a tracé un premier bilan de la Commission et invité à constituer des comités chargés du suivi des deux premiers grands ensembles de recommandations adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelo-

ne lors de leur réunion de Tunis sur les thèmes de la gestion des demandes en eau et de la gestion intégrée du littoral. Dans son allocution d'ouverture, SAS le Prince héréditaire Albert de Monaco a rappelé le rôle actif joué par la Principauté au plan international aux grands tournants de la sauvegarde de l'environnement: création de la CIESM en 1910, Sommet de Rio de 1992, Bilan de l'Agenda 21, accords RAMOGE et ACCOBAMS. Puis après avoir porté la Tunisie à la tête de leur Comité directeur - l'ancien Bureau -, les participants ont entendu M. Mlika, ministre tunisien de l'environnement, plaider pour le lancement de huit plans d'action qui correspondraient aux huit premiers thèmes traités par la Commission. Concluant cette séance d'ouverture au nom du PAM, M. L. Chabason, Coordonnateur, et M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint, ont indiqué que l'association, aux travaux des groupes thématiques, d'experts reconnus, avait permis d'enrichir la réflexion en amont,



La tribune de la réunion de Monaco: de gauche à droite, M. M. Mlika, Ministre tunisien de l'environnement, M. A. Iraqui, Secrétaire d'État marocain à l'environnement, SAS le Prince héréditaire Albert de Monaco, M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM et M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM.

notamment à l'occasion d'ateliers accueillis par le Liban, la Tunisie, la Turquie et l'Italie.

La Commission se réunissait pour la première fois au grand complet avec la désignation de ses quatre membres restants (deux pour la catégorie "Autorités locales" et deux pour la catégorie "Acteurs socio-économiques"). Les co-gestionnaires des groupes de travail, soit deux par thème, ont présenté successivement leurs activités et leurs premiers résultats sur les thèmes à moyen terme: indicateurs, tourisme, information et sensibilisation, libre-échange, industrie, et développement urbain/rural dans leurs rapports avec l'environnement et sous l'angle du développement durable.

"En créant cette Commission, les pays méditerranéens ont pris le pari d'intégrer à un processus au départ exclusivement gouvernemental les autres acteurs du développement. J'ai le sentiment que ce pari est en bonne voie d'être gagné, car au delà des organisations non gouvernementales qui collaborent déjà, de longue date, avec le Plan d'action pour la Méditerranée, le concours de nouveaux partenaires, collectivités locales ou représentants des organisations socio-économiques, s'est avéré précieux"

Prince héréditaire Albert de Monaco,
(allocution d'ouverture de la réunion de Monaco)

Les travaux des différents groupes en sont à un stade plus ou moins avancé, ce qui s'explique facilement quand on sait, pour s'en tenir à deux exemples, qu'un thème comme "le tourisme" a déjà fait l'objet d'amples études et exige avant tout un effort de synthèse au niveau du bassin, alors que celui du "libre-échange" est assez novateur pour demander un "débroussaillage" et une exploration poussée et d'autant plus complexe qu'on a affaire à des interactions avec le processus de

mondialisation en cours et la perspective du partenariat euro-méditerranéen et de la zone de libre-échange dont il doit s'accompagner à long terme.

La Commission a mené un débat approfondi sur la question de sa méthode de travail: rôle des gestionnaires de tâches et des Centres d'appui, rationalisation du travail, appel à des experts, équilibre Nord-Sud à respecter, éventail des thèmes à traiter, intérêt des nouvelles techniques de communication - comme Internet - pour faciliter les échanges de données et les contacts, suivi des recommandations, autant de questions qui conditionnent le rendement et la qualité des résultats et sur lesquelles plusieurs propositions ont été avancées. La CMDD a finalement invité le Secrétariat à préparer une série d'options qui seraient revues par le Comité directeur en vue de leur présentation à la prochaine réunion de la CMDD (Rome, juin 1999) et à celle des Parties contractantes (Malte, octobre 1999).

Enfin la question de la coopération de la CMDD avec la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD/ONU) a occupé la dernière partie des débats et il a été proposé que l'une et l'autre organisent une réunion conjointe sur les stratégies nationales de développement durable dans la région méditerranéenne. D'autres formes de coopération avec des organisations internationales (METAP, COI, ONUDI, Convention CITES, CIESM, etc.) ont également été envisagées, les intervenants indiquant qu'elles pourraient inclure des formules de partage des coûts, l'échange d'informations et de données d'expérience - comme sur le thème des indicateurs. En se séparant, les membres de la CMDD se sont donné rendez-vous en juin 1999 pour leur cinquième réunion qui sera accueillie par la Ville de Rome et au cours de laquelle seront revues et finalisées les recommandations de plusieurs groupes thématiques pour adoption, quatre mois plus tard, par la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes à Malte. ■

L'Atelier d'Antalya a mis en relief

Le tourisme constitue un secteur d'importance méditerranéenne qui est la première source irremplaçable d'activité économique. Le thème traité par la CMDD, initialement celui de "tourisme durable", puis de "tourisme méditerranéen", a été au centre de lieu à deux réunions du groupe de travail - à l'Espagne et le Groupe des chambres de commerce grecques (EOAEN) - en mai 1997 à Palma de Maiorca et en octobre 1997, en marge des réunions correspondantes. Le groupe restreint a tenu trois réunions, avant l'Assemblée générale en novembre 1998, plus de 60 experts (provenant de 15 pays) et de nombreux représentants de trois organisations des Nations Unies et de l'Union européenne (à titre significative). Une évaluation établie par le Plan Bleu, Centre d'appui logistique et scientifique du thème, et dix études de cas (exemples types de destinations touristiques) ont servi de base aux débats d'Antalya. Les participants se sont particulièrement attachés aux aspects suivants:

● **Un secteur incontournable de l'économie méditerranéenne:** le tourisme méditerranéen représente 30% du tourisme international. Les 130 à 140 millions de touristes internationaux et nationaux qui se rendent chaque année sur les bords de la Méditerranée pourraient être de 235 à 250 en 2025. Aucun État méditerranéen ne peut se passer de ce secteur. Pour certaines zones moins favorisées, le tourisme offre pour l'avenir une opportunité de développement et d'amélioration des infrastructures.

● **Sensibilisation croissante aux impacts du tourisme:** même si d'autres industries sont plus responsables, le tourisme est devenu comme une source importante d'impacts négatifs: érosion des paysages côtiers et des zones naturelles, dommages occasionnés à la flore et à la faune, pollution, surpopulation, monoactivité (cas typique des Baléares qui ont dû puis à la prise de conscience parmi la population pour restaurer la qualité de la destination et restaurer la qualité de la destination immobilière drastique).

Avec le temps et l'expérience aidant, **les touristes de l'Europe du Nord) deviennent de plus en plus sensibles à l'environnement**, laquelle devient ainsi un fac-



TOURISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

de la place et la vocation exceptionnelles du tourisme dans la région, avec les enjeux correspondants

une importance décisive pour la région de destination mondiale et y trouve une dynamique et de rentrées de devises. Le tourisme, limité à l'"écotourisme", a été élargi à "tourisme et développement durable". Il a donné lieu à un accord signé par deux co-gestionnaires de tâches, le commerce pour développement des îles de Majorque, et à Sophia Antipolis en Espagne. Sponsoring de la Commission. Puis un atelier d'Antalya qui a réuni, du 17 au 19 août, plus de 18 pays riverains, d'une ONG, de plus de quatre tour opérateurs -présence très

politique des agences de voyage. Les forces du marché peuvent donc agir comme un vecteur puissant de développement d'un tourisme durable, bien qu'on ne relève pas encore à ce sujet de véritable concertation entre les acteurs (professionnels, public, population des zones de destination).

● Il existe une **grande disparité** dans le développement touristique (entre pays de la rive Nord et de la rive Sud, ou au sein d'un même pays entre littoral et arrière-pays), mais le tourisme a un fort potentiel de développement sur les rives Sud et Est (en moins de 10 ans, la Turquie est passée de 1,5 à près de 10 millions de visiteurs). Il existe aussi des "vides touristiques" dus à la conjoncture (Albanie, Liban, Libye, pays issus de l'ex-Yougoslavie) mais qu'un déblocage géopolitique peut modifier très rapidement, d'autant que certains ont déjà connu un essor touristique dans le passé (Liban, ex-Yougoslavie).



● La **pression économique est telle que les exemples de développement bien contrôlé, grâce notamment à la volonté politique locale, sont rares** (parc du Lubéron en France, archipels de Cres-Losinj en Croatie). Pour trouver un bon compromis entre développement et protection, il faut prendre des mesures foncières rigoureuses (la France a commencé en créant un Conservatoire du littoral dont l'objectif est d'acquérir 25% de la côte pour en sauvegarder la valeur patrimoniale; la Tunisie et l'Algérie s'orientent dans cette voie).

● Le **tourisme insulaire est d'autant plus fragile** qu'il est souvent la seule activité économique, hautement saisonnière (à quelques destinations près, comme Rhodes, les Baléares). Il

impacts négatifs du tourisme sur l'environnement plus polluantes que lui, le tourisme est perçu comme ayant des impacts négatifs sur l'environnement (détérioration des paysages, problèmes des déchets et de l'eau, augmentation de la pollution, évolution souvent rapide vers une situation de crise, pression locale qu'il fallait maîtriser le développement, avec l'imposition d'une législation

faut donc le diversifier dans des formes alternatives de tourisme et l'associer à la réhabilitation d'activités traditionnelles comme l'artisanat.

Ce bilan contrasté a servi de base aux participants pour formuler des **propositions d'action** et des **recommandations** autour de quelques grands axes: formation et sensibilisation; financement de l'amélioration de la qualité des destinations; mise en place d'un réseau de zones touristiques pilotes (avec attribution d'un "écolabel"); renforcement des capacités; implication des populations locales; traitement des problèmes spécifiques du tourisme insulaire.

acteurs internationaux (notamment ceux des pays méditerranéens) en plus exigeants sur la qualité de l'environnement, facteur déterminant de leur choix, et de la

(Le rapport de synthèse de l'atelier d'Antalya été publié sous l'égide du CAR/PB et avec le concours du CAR/PAP et des ministères turcs de l'environnement et du tourisme: **"Tourism and sustainable development in the Mediterranean Region"**, CAR/PB, Sophia Antipolis, 06560 France, fax: +33 4 92 38 71 31, e-mail: planbleu@planbleu.org).

LES RÉUNIONS D'ARTA (GRÈCE) SUR LES PLANS D'ACTION

"TORTUES MARINES", "PHOQUE MOINE" ET "CÉTACÉS" EN MÉDITERRANÉE

Pendant une semaine, du 16 au 31 octobre 1998, sous la conduite du CAR/ASP de Tunis, à proximité de la zone humide du golfe Ambracique (Grèce), une centaine d'experts ont débattu de la mise en oeuvre respective des trois plans d'action et émis des recommandations pour les rendre plus efficaces

Certaines communautés végétales et animales de Méditerranée figurent parmi les plus menacées du monde. C'est pourquoi les pays méditerranéens ont ajouté à l'intitulé du nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées, adopté en 1995, la **diversité biologique**, en s'engageant à garantir la protection maximale possible et la restauration des espèces en voie d'extinction ou menacées. Les mosaïques que nous a léguées l'Antiquité rappellent la richesse et l'abondance qui caractérisaient à l'époque la diversité génétique de la région et nous permettent de mesurer les pertes que celle-ci a enregistrées. La sauvegarde de la diversité biologique n'est donc pas un vœu pieux mais une ardente et urgente obligation pour l'équilibre des écosystèmes de la région. C'est aussi une responsabilité nouvelle pour le Centre des aires protégées de Tunis qui doit, avec l'appui d'organisations comme l'UICN, assumer la coordination et la mise en oeuvre des actions entreprises à cet effet au plan régional. La décision récente d'élaborer et lancer un Programme d'actions stratégiques dans ce domaine (PAS-biodiversité) illustre l'importance que cette question a acquise au sein du PAM.

C'est dans ce contexte que les réunions d'Arta étaient convoquées, en

application d'une décision de la Dixième réunion ordinaire de Tunis (novembre 1998), et à l'invitation du gouvernement grec. Six jours durant, une centaine d'experts représentant 19 pays méditerranéens et une trentaine d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont examiné successivement l'efficacité de la mise en oeuvre des trois premiers plans d'action adoptés respectivement pour la préservation des tortues marines (1989), du phoque moine (1988) et des cétacés (1991). Outre M. Théodore Koliopanos, ministre adjoint grec de l'environnement, les responsables des collectivités locales de la région d'Épire et du nome d'Arta ont tenu par leurs présence et leurs interventions aux séances d'ouverture à exprimer l'intérêt qu'ils portaient à ces questions*.

Les tortues marines

Les trois premiers jours, du 27 au 29 octobre, étaient consacrés aux tortues marines. Selon un schéma qui se répétera pour le phoque moine et les cétacés, les experts, en présentant à



tour de rôle la situation dans leur pays, ont abordé les questions suivantes: protection juridique, protection et gestion des aires de reproduction, mesures prises pour réduire au minimum les captures accidentelles, programmes d'éducation et de sensi-

bilisation, recherche et surveillance. D'une manière générale, si des progrès importants ont été relevés dans la législation visant à protéger les tortues marines en Méditerranée, l'application laisse encore à désirer en raison de la pression des intérêts locaux (promoteurs immobiliers) et du tourisme de masse, et malgré la mobilisation des ONG sur place.

Les participants sont convenus des remaniements à apporter au Plan d'action correspondant et de transmettre cette version modifiée à la Onzième réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999) pour adoption. La réunion était également saisie de deux documents établis par le Centre de Tunis:

"Examen et analyse des connaissances disponibles sur la nidification des tortues marines et la dynamique des populations en Méditerranée" et *"Interactions des tortues marines avec les pêches en Méditerranée"*.

Mais, à l'issue d'un échange de vues prolongé, la réunion, constatant que sa marge de temps était réduite, a proposé "de convoquer une nouvelle

réunion consultative qui permettrait aux principaux acteurs concernés et aux experts en conservation d'examiner ensemble la question de manière plus réfléchie et d'être ainsi en mesure de soumettre une liste de priorités recommandées à la prochaine réunion des Parties contractantes".

La réunion n'étant pas prévue au budget, la question de cette convocation a été soumise à la

réunion du Bureau à Tripoli au cours de laquelle la Tunisie a proposé d'accueillir la réunion envisagée.

* L'ONG locale ETANAM (Organisation pour le développement du golfe Ambracique) a pris une part active à l'organisation des sessions.

ESPÈCES MENACÉES EN MÉDITERRANÉE

LE PHOQUE MOINE EN PÉRIL

Le phoque moine de Méditerranée (Monachus monachus) est, de l'avis des spécialistes en conservation des espèces, un mammifère marin de l'Europe qui risque de disparaître bientôt à jamais, et l'UICN le classe parmi les 10 espèces du monde qui sont le plus en danger d'extinction. Dans cette chronique d'une disparition annoncée, il faut essentiellement incriminer les activités humaines. En dépit du plan d'action adopté en 1988, des mesures et initiatives prises dans les pays les plus directement concernés, il ne resterait aujourd'hui en Méditerranée, selon les sources, que 250 à 350 individus, contre 600 à 700 recensés dans les années 70. Le déclin paraît donc inéluctable, et à la question "que peut-on faire et n'est-il pas trop tard?" la réponse semble échapper déjà en partie aux scientifiques et aux responsables politiques.

Mammifères marins

Les trois derniers jours, du 29 au 31 octobre, étaient consacrés aux mammifères marins (cétacés et phoque moine). Nombreux ont été les représentants des pays à mentionner des cas démontrant l'impact des activités de pêche sur les populations de cétacés, avec des captures accidentelles s'accompagnant de blessures et de mortalité.

Les mesures prises pour réduire ces captures se sont avérées d'une efficacité relative selon les régions. En préambule à la réunion, un atelier sur les échouages de cétacés s'était tenu et la réunion a été saisie à ce sujet de recommandations qu'elle a adoptées après les avoir remaniées.

Enfin, la question de l'ACCOBAMS (Accord mer Noire/Méditerranée/Atlantique sur les cétacés) conclu à Monaco en novembre 1996 a été soulevée: cet accord prévoyant la mise en place de deux unités sous-régionales - l'une pour la mer Noire et l'autre pour la Méditerranée - les participants se sont déclarés dans l'ensemble favorables à ce que la seconde unité soit confiée au CAR/ASP de Tunis, compte tenu de la complémentarité des deux plans, et ce sous réserve de l'examen des implications juridiques de cette solution. Puis les experts sont passés à la question spécifique du phoque moine, dont le statut empire d'année en année.

Deux pays possédant de loin les seules populations importantes de cette espèce en Méditerranée, les débats ont tourné sur les mesures qui y ont été prises, ainsi que, plus généralement, sur les points du plan d'action dont la mise en oeuvre s'est avérée la plus déficiente. Le cas du phoque moine est aujourd'hui, de l'avis unanime, le plus critique en Méditerranée (voir article ci-contre). ■



Photo ©: P. Dendrinos/MOM

Le phoque moine est un animal familier de notre imaginaire. Il était très répandu dans le monde antique, et au début du siècle son aire de répartition s'étendait du littoral de la mer Noire à l'Atlantique dans les parages de Madère, des îles Canaries et du littoral nord-ouest de l'Afrique. Solitaire, préférant les eaux littorales à celles du large, il se reproduit lentement, avec une gestation de 9 à 10 mois et généralement un à deux nouveau-nés au plus par femelle. Il consomme environ le 10ème de son poids par jour, soit près de 30 kilos de

poisson. Ses effectifs se sont effondrés au cours des quatre dernières décennies. Les causes du déclin du phoque moine ont été clairement identifiées depuis plus de vingt ans et confirmées lors des grandes réunions d'experts tenues régulièrement sur cette question dans le cadre du Conseil de l'Europe, de l'UICN, du PAM/PNUE: Rhodes/1978, La Rochelle/1984, Strasbourg/1986, Athènes 1988, Texel/1990, Rabat/1994.

La réunion d'Arta les a réitérées. On peut les ramener très schématiquement à TROIS:

● **La pêche:** nombre de pêcheurs massacrent délibérément les phoques qu'ils perçoivent comme un concurrent qui se nourrit de leurs prises et qui, pour ce faire, endommage leurs filets; ils les capturent aussi accidentellement dans leurs engins où les animaux viennent s'emmêler et se blesser, souvent mortellement;

● **Les autres activités humaines:** tourisme, croissance industrielle et démographique, urbanisation du littoral, trafic maritime, avec tous leurs corollaires (pollution, nuisances sonores), **rendent de plus en plus problématique l'habitat du phoque moine** (grottes) qui est essentiel à sa vie et à sa reproduction;

● **Une détérioration de l'état de santé de l'espèce** qui subit des atteintes pathologiques dues à la pollution marine (métaux lourds, organochlorés) et ne trouve plus dans la mer la nourriture qui lui est nécessaire en raison de la **surpêche**.

Une nouvelle menace est apparue récemment avec la mortalité massive qui a frappé en 1997 la plus importante colonie de l'espèce hors Méditerranée, au cap Blanc (littoral ouest de l'Afrique du Nord), et que l'on a attribuée à un morbillivirus ou à une intoxication par des dinoflagellés (algues unicellulaires) sécrétant une toxine PSP. Quoi qu'il en soit, la vulnérabilité de l'espèce, par diminution de ses défenses immunologiques, l'exposerait davantage à cette morbidité que par le passé. Si un tel épisode survenait en Méditerranée, il aurait sans doute des conséquences fatales.

L'aire de répartition de l'espèce en Méditerranée concerne aujourd'hui essentiellement deux pays: la Grèce et la Turquie, où l'on dénombre approximativement et respectivement de 200 à 280 et 45 à 55 individus, alors que dans les autres pays de la région où l'on a signalé la présence du phoque moine ces dernières années (Chypre, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc, Espa-

gne), les effectifs étaient à chaque fois de 3 à 4 individus isolés au plus. Rappelons qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, selon des indices probants tirés des archives locales et des récits de voyageurs, l'aire de répartition englobait encore des colonies substantielles en Yougoslavie, Albanie, Syrie, Égypte, Sicile, Sardaigne, Corse, Baléares. Si des recolonisations seraient, en toute hypothèse, possibles sur la rive Sud de la Méditerranée et à condition que le rythme actuel d'urbanisation du littoral ne se poursuive pas, par contre sur la rive Nord du bassin occidental et ses îles attenantes, la disparition totale de l'habitat en raison de l'urbanisation et des aménagements du littoral, associée à une surexploitation des ressources marines, exclut une pareille éventualité, et ce bien qu'il existe désormais partout des instruments juridiques protégeant l'espèce. Restent donc les deux grandes populations subsistantes. En **Turquie**, une grande partie de l'habitat utilisé par les phoques a été modifiée ou détruite par l'essor urbain et touristique, mais en mer Égée, le projet pilote de l'aire de Foça (au nord d'Izmir) protège les phoques des pêcheurs, des plongeurs et du tourisme, et plusieurs grottes sont utilisées régulièrement par l'espèce.

Les aires de Mordogan et Karaburun sont également bien protégées, mais les tendances actuelles au développement frénétique du littoral turc appellent les plus grandes réserves pour l'avenir. En **Grèce**, la création du parc



Photo ©: P. Dendrimos/MOM

marin des Sporades du Nord aurait permis d'enregistrer une hausse du taux de reproduction en raison d'un programme systématique d'information et de sensibilisation des pêcheurs pour prévenir les massacres délibérés qui étaient de pratique courante. Un projet LIFE/UE en cours concerne d'autres îles de l'Égée (Milos, Karpathos, Kassos, Samos, Icaria, Fourni) et celle de Zante en mer Ionienne. Malgré ces mesures, la population continue à régresser, sans doute du fait de la mortalité des petits pour cause d'habitats inadéquats et de celle des adultes pour cause de conflits avec l'homme. Si l'expérience du parc des Sporades du Nord a porté des fruits, elle s'y limite encore; la situation de l'espèce à Zante reste très problématique et la dispersion des effectifs dans plusieurs îles de l'Égée, avec des signalements de quelques individus dans des habitats

que l'on ignorait, prouve que le statut de l'espèce est encore loin d'être bien cerné.

Les mesures prioritaires pour la sauvegarde de l'espèce découlent des constatations ci-dessus: application effective d'une législation interdisant la chasse, le harcèlement et le massacre des animaux; exploration, identification et surveillance des habitats subsistants ou potentiels; mise en place de programmes d'information et de sensibilisation du public et des groupes-cibles (pêcheurs); secours et réhabilitation des phoques blessés, en détresse et orphelins (il existe déjà en Grèce un programme à cet effet), à condition qu'ils soient effectués par un personnel très qualifié et selon des procédures rigoureuses.

A Arta, des experts ont insisté sur la mise au point de filets que les phoques ne pourraient endommager, ce qui atténuerait les conflits avec les pêcheurs. Mais, faut-il le souligner, toutes ces conclusions étaient déjà celles de la réunion de Rabat de 1994 qui n'ont pas été suivies d'effet. D'une manière générale, on relève un manque de coordination à l'échelon international et régional, ce qui conduit parfois à des

initiatives très controversées, comme une expérience de reproduction en captivité (avant remise en liberté) menée en France et suspendue depuis, ou un projet espagnol de translocation (déplacement) pour réinsertion dans un autre habitat. Ces expériences, souvent animées des meilleures intentions, peuvent en effet se retourner contre l'espèce (incompatibilité reproductive, transmission de maladies, erreurs de manipulation, inadaptation). Il existe aujourd'hui un consensus de la communauté scientifique sur les principaux blocages et facteurs de déclin, et le moins qu'on puisse dire est qu'il n'incline pas à l'optimisme. Mais on ne saurait manquer de mentionner le dynamisme et le dévouement des ONG qui se battent depuis des années pour la survie de l'espèce, notamment dans les deux pays les plus concernés: en butte à l'indifférence ou aux lourdeurs des administrations, à l'hostilité de promoteurs immobiliers et de responsables locaux saisis par le vertige du tourisme de masse, elles auront tout fait pour éviter le pire et si jamais une éclaircie se produisait dans le sort de l'espèce, c'est à elles qu'on la devrait en premier lieu. ■

(Pour de plus amples renseignements: cf. le document établi par un consultant du CAR/ASP pour la réunion d'Arta "**Statut actuel des populations du phoque moine**", Tunis, fax: +216 1 797 349, e-mail: car.asp@rac.spa.org.tu; **The Mediterranean Monk Seal: Conservation Guidelines**, Edition multilingue en anglais, espagnol, français, grec et turc, William M. Johnson, David M. Lavigne, International Marine Mammal Association, 1474 Gordon Street, Guelf, Ontario, Canada, N1L 1C8, <http://www.imma.org>. **Rapport de la réunion de Rabat de 1994** (UNEP(OCA)/MED WG.87/4/Rev.1), Unité de PAM à Athènes, fax: +30 1 7253 196-7, e-mail: unepmedu@unepmap.gr

Nous remercions la Société hellénique pour l'étude et la protection du phoque moine (MOM) qui nous a procuré les photos qui illustrent ce dossier. Compte tenu de l'importance de la Grèce - comme de la Turquie - pour la sauvegarde de l'espèce en Méditerranée, il convient de souligner l'engagement très actif de l'équipe de MOM dans les Sporades du Nord (parc marin de l'île d'Alonissos) ainsi que dans les autres îles intégrées dans le projet LIFE/EU auquel elle est associée. MOM publie un bulletin d'information en anglais *MOM Newsletter*. (e-mail: mom@eexi.gr).

DU NOUVEAU SUR CAULERPA TAXIFOLIA:

l'origine aquariale de l'algue est démontrée au moyen de l'analyse génétique

La publication dans la revue *Marine Ecology Progress Series* d'une communication intitulée "Molecular evidence of the aquarium origin of the green alga *Caulerpa Taxifolia* introduced to the Mediterranean Sea" ("Preuve moléculaire de l'origine aquariale de l'algue verte *Caulerpa taxifolia* introduite en mer Méditerranée"), en septembre 1998, a constitué un événement scientifique majeur, amplement répercuté par la presse, puisque le généticien suisse Olivier Jousson, du Département de zoologie et biologie animale de l'Université de Genève, y démontre que l'algue qui s'est propagée depuis 1984 à une vitesse exponentielle (cf. le dossier *Caulerpa, Medondes no 35*) provient bien d'un aquarium (par une filière partant d'aquariums d'Europe du Nord et aboutissant à des aquariums de la Méditerranée, à une époque où l'importation, la circulation et la commercialisation de l'espèce étaient libres dans tous les pays). L'article met donc un terme définitif à la "polémique" - par médias interposés - sur l'origine de l'algue et devrait désormais, comme on en a eu une première preuve tangible à la réunion organisée par le PAM à Heraklion (Crète) en mars 1998, mettre d'accord tous les scientifiques sur le risque potentiel de l'algue pour l'écosystème méditerranéen et sur la nécessité, pour les responsables politiques, d'appliquer au plus vite le principe de précaution. L'instrument LIFE de l'Union européenne finance actuellement à concurrence de 50% du coût total un important projet multinational couvrant la détection et le suivi des nouvelles implantations de l'algue, la démonstration de techniques d'éradication, l'identification des produits de dégradation de la caulerpyne et enfin la sensibilisation du public et des décideurs. ■

LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES

(Tripoli, Libye, 16-17 novembre 1998)

À la réunion, présidée par M. Mohamed Mehdi Mlika, ministre tunisien de l'environnement, ont pris part les vice-présidents du Bureau représentant respectivement la Jamahiriya arabe libyenne, la Grèce, la Croatie, la Turquie, et le rapporteur représentant Monaco.

Les ambassadeurs des pays méditerranéens, du Burkina Faso, de l'Autriche ainsi que les représentants des organisations des Nations Unies accrédités auprès de la Libye ont également assisté à la séance d'ouverture.

Après le discours liminaire de M. Mlika, M. Mubarek Elshamekh, Secrétaire au Logement et aux équipements publics de la Libye, s'est adressé aux participants pour leur souhaiter la bienvenue dans son pays. Il a rappelé la participation active de la Jamahiriya au PAM et évoqué certains des problèmes d'environnement et de santé publique auxquels celle-ci était confrontée en raison des mesures d'embargo prises à son encontre et a soumis à ce sujet une motion pour qu'elle soit communiquée aux autres pays méditerranéens et au PNUJ.

En présentant son rapport sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (mars-novembre 1988), M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, a fait état du resserrement des liens avec d'autres programmes (UE, METAP, FEM, RAMOGE), insisté sur les principales réunions tenues dans le cadre du PAM et notamment sur la réunion de la CMDD à Monaco, et exposé les grandes lignes de deux rapports dont la réunion était saisie sur "La stratégie du PAM en matière d'information" et "La coopération PAM/ONG".

Le rapport du Coordonnateur était

assorti d'un ensemble de recommandations qui, après avoir été soigneusement revues et remaniées, ont été approuvées par le Bureau:

- Flexibilité laissée au Secrétariat pour attirer des fonds extérieurs dans le cas d'un projet financé par un autre donateur mais impliquant de la part du PAM des fonds de contrepartie qui ne sont pas inscrits au budget-programme biennal;

- Organiser dans le cadre du prochain budget - programme biennal (2000-2001) un programme de formation intensif (gestion de l'information, Internet, Web page, etc.) à l'intention de ressortissants de pays méditerranéens en développement;

- Inviter une nouvelle fois instamment les Parties contractantes à accélérer la ratification des modifications de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des nouveaux Protocoles;

- Convoquer une réunion d'experts en information représentant les pays membres du Bureau afin de revoir soigneusement le document "Stratégie du PAM en matière d'information", y apporter les modifications nécessaires et le présenter à la prochaine réunion des Parties contractantes;

- Demander au Secrétariat de soumettre à la Onzième réunion des Parties contractantes, pour approbation finale, l'ensemble des recommandations sur la coopération PAM/ONG.

Avant de conclure ses travaux, le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion à la fin mars 1999, au siège de l'Unité de coordination à Athènes.

- Dans le cadre de sa coopération avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE), le PAM contribue à l'établissement d'un rapport sur la Méditerranée intitulé "État de l'environnement et pressions s'exerçant sur celui-ci". La première version a été distribuée à tous les gouvernements méditerranéens et la publication du rapport final est prévue pour le début 1999.

- La désignation des trois nouveaux directeurs de CAR (M. Mohamed Adel Hentati au Centre de Tunis, M. Roberto Patrino au REMPEC et M. Trumbic au Centre de Split) s'est faite dans la concertation entre le PAM et les autorités nationales concernées.

- Un cours de formation régional a été organisé, du 4 au 9 mai 1998, à Athènes, à l'intention des exploitants de stations d'épuration d'eaux usées. Le cours avait pour objet de permettre aux 17 experts de tous les pays méditerranéens qui y assistaient d'organiser des cours de formation analogues dans leurs pays respectifs.

- Les 27 et 28 août, le Secrétariat du PAM a effectué une visite à la Division du développement durable de la DAES-ONU (New York) pour envisager les modalités d'une collaboration entre la Commission méditerranéenne du développement durable et la Commission du développement durable des Nations Unies. Cette question a été abordée à la réunion de la CMDD à Monaco (voir p. 8).

- Projet FEM/PAS: en septembre 1998, une réunion consultative s'est tenue à Athènes avec des représentants de la Banque mondiale, du METAP, du FEM/PNUJ et du FEM français (FFEM) afin d'envisager les aspects opérationnels du PAS. Une importance particulière a été accordée à la composante "points chauds de pollution" et il a été décidé de mettre en place un comité technique qui coordonnera toutes les activités pertinentes et au sein duquel le METAP sera chargé du suivi technique de la réalisation des études de préinvestissement menées par les pays.

- PAS/Biodiversité: lors d'une réunion PAM/FAO/CAR/ASP tenue à Rome en juillet 1998, il a été convenu de créer un groupe consultatif technique se composant d'OIG et ONG compétentes (WWF, UICN, FAO, PAM) chargé d'assurer le suivi du projet et de formuler des conseils sur les priorités régionales. La coordination générale du projet a été confiée au Centre de Tunis.

- Le CAR/ASP (Tunis) a organisé et coordonné une mission sur le terrain destinée à évaluer la nidification des tortues marines en Libye, avec le concours de deux centres techniques libyens, du WWF international, et de MEDASSET. La mission devait mener à bonne fin les prospections entreprises depuis 1996.

■ Le CAR/ASP a également organisé, du 23 mai au 1er juin 1998, avec l'appui de l'Institut de recherche italien Thétys, une croisière de recherche/formation sur les cétacés, dans les eaux comprises entre la Sicile, la Tunisie et Malte. Neuf stagiaires provenant de 5 pays méditerranéens (Algérie, Egypte, Libye, Malte, Tunisie) y ont pris part. La croisière avait été précédée d'un atelier de formation aux méthodes et techniques de surveillance des populations de cétacés.

■ Observatoires nationaux pour l'environnement et le développement: Le Plan Bleu (Sophia Antipolis) a effectivement démarré sa collaboration avec l'Observatoire tunisien, il a associé l'Observatoire marocain à des activités du programme METAP et a supervisé une étude préliminaire pour la création d'un Observatoire syrien. Quant à l'observatoire libanais, le projet soumis à la Commission européenne a recueilli l'appui du programme LIFE.

Le Plan Bleu procède à la finalisation des profils de l'Algérie, de la Syrie et du Liban, qui seront bientôt publiés. Le profil de la Tunisie, déjà ancien, est en cours d'actualisation et de remaniement complet, et cette nouvelle version servira de schéma aux futurs profils de pays.

■ Le CAR/PAP (Split) a publié et diffusé un ensemble de lignes directrices sur les thèmes suivants: érosion du sol (avec la FAO, en français); gestion intégrée des ressources en eau (en français); tourisme (en français); établissements historiques (en anglais et français). Le Centre a également aidé le point focal du PAM à élaborer le document "Gestion du littoral en Croatie" (en anglais, français et croate).

■ A l'occasion de la conférence de présentation finale du Plan d'aménagement côtier (PAC) de Sfax (Tunisie), qui s'est tenue dans cette ville les 15 et 16 décembre 1998, le Centre de télédétection de l'environnement (CAR/TDE) de Palerme a rendu compte des activités qu'il a menées depuis 1994 dans le cadre de ce projet concernant l'application des modèles de circulation marine et de dispersion des polluants au large de Sfax.

Les résultats obtenus montrent combien les décisions et les plans de gestion écologiquement rationnelle des zones côtières peuvent tirer un profit considérable de l'utilisation de ces modèles -pour lesquels on a recours à l'apport de données satellitaires sur la température de la mer, la force et la direction des vents, les marées et les courants - pour l'évaluation d'un éventuel retour vers la côte de polluants d'origine tellurique.

Le centre de Palerme a publié le document "Modélisation de la circulation côtière et de la distribution des rejets côtiers dans le chenal de Sfax". On peut s'en procurer des exemplaires en contactant ctm.ersrac@ctmnet.it.

LE VÈME FORUM ENVIRONNEMENTAL SUR LA MÉDITERRANÉE

Barcelone, Espagne, 19-20 novembre 1998

Le réseau **MED Forum**, qui regroupe quelque 80 ONG actives en Méditerranée et a des ramifications dans 23 pays, organisait cette manifestation qui s'est tenue les 19 et 20 novembre 1998 à Barcelone (Espagne). Y assistaient également des représentants de la DG VIII et de la DG XI de l'UE, du Parlement européen, de l'AEE, du METAP et du PAM. Les actions prioritaires d'un "Agenda MED Forum 2000" ont été présentées chacune par les représentants de deux ONG et débattues. Certaines appellent, selon les participants, l'élaboration et l'adoption de nouveaux protocoles à la Convention de Barcelone. Le Forum a également instamment invité les pays à ratifier la Convention et les Protocoles révisés pour qu'ils puissent entrer en vigueur. La tenue de cette réunion a mis en évidence que les questions prioritaires retenues par les ONG sont proches de celles qui constituent les programmes du PAM, du METAP et du SMAP (programme méditerranéen de l'UE adopté à la Conférence d'Helsinki): gestion intégrée de l'eau, lutte contre la désertification, protection de la biodiversité, tourisme durable, etc. Mais l'activisme critique des ONG, leurs liens plus étroits avec des secteurs d'opinion influents et des autorités locales, peuvent s'avérer un appui complémentaire et déterminant à la réalisation des objectifs communs. Le réseau MED Forum organise périodiquement des réunions et des ateliers sur des sujets spécifiques à l'intention de ses ONG membres. Il travaille également dans le cadre de contrats de consultants.

Dans un souci de décentralisation, il délègue la responsabilité de certaines de ses activités à des ONG du pourtour de la Méditerranée (ainsi l'ONG LINE du Liban a-t-elle été chargée de l'activité "Éducation"). MED Forum, basée à Barcelone, est un réseau partenaire du PAM. Rappelons que lors de la

réunion d'un groupe de travail convoquée conformément à une décision de la Dixième réunion ordinaire de Tunis, les experts ont formulé plusieurs recommandations que la réunion du Bureau à Tripoli a fait siennes concernant les réseaux d'ONG.

Il est demandé aux ONG de mettre en place et de renforcer des réseaux nationaux et régionaux en Méditerranée, avec une représentation élargie; les réseaux sont incités à assister aux réunions du PAM en s'y faisant représenter par des experts compétents et ils doivent garantir qu'ils agissent comme centres de liaison entre les diverses ONG qu'ils représentent.

(Secrétariat de MED Forum: EcoMediterranea, Gran Via de les Cortes Catalanes 643, 08010 Barcelone, Espagne, e-mail: MEDforum@pangon.org).

De son côté, le **MIO-ECSDE**, autre réseau d'ONG actives en Méditerranée, a tenu, les 18 et 19 décembre 1998, un atelier à Athènes, au centre de formation de la Banque nationale des hypothèques, sur **la promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public à l'environnement et à la viabilité en Méditerranée**, avec des conférences liminaires de M. John Smith, Maryse Clary et Paul Pace. Il y a été présenté un CD Rom multimedia interactif de la Conférence internationale qui avait eu lieu en 1997 à Thessalonique sur le même thème. Cet atelier était centré plus particulièrement sur l'éducation à l'environnement et à la durabilité en milieu scolaire.

Le MIO-ECSDE est l'un des co-gestionnaires de tâches pour le thème "information et participation du public" de la CMDD. Le dernier numéro de son bulletin "*Sustainable Mediterranean*" contient un intéressant dossier sur l'Année internationale des océans (*MIO-ECSDE, Tripodon 28, Athens 10558, fax +30 1 32 25 240*).

Série des rapports techniques du PAM

Atmospheric input of mercury to the Mediterranean Sea ("Apport de mercure par voie atmosphérique à la mer Méditerranée"): Ce rapport est dû à deux équipes de chercheurs, l'une de l'EMEP (Meteorological Synthesising Centre-East), basée à Moscou, l'autre de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), basée à Genève. Le mérite de ce rapport est de procéder à une analyse dans un domaine entre tous difficile, celui des apports atmosphériques de polluants à la Méditerranée qui sont fonction des conditions météorologiques et du régime des vents auxquels est soumise la mer. Les méthodes d'étude mises au point ces dernières années ont permis de mieux "balayer" la répartition de ce métal lourd et d'en évaluer l'impact. Les différents aspects du cycle global du mercure sont passés en revue, depuis les sources dans l'environnement, le transport et le comportement dans l'atmosphère, jusqu'au dépôt final dans la mer. Un chapitre important est consacré à la modélisation de ces processus. En conclusion, le rapport s'attache aux mesures possibles de réduction de la charge de mercure dans les mers et aux mesures déjà prises par certains pays (le mercure figure en effet parmi les métaux lourds dont les incidences sur la santé humaine peuvent être importants via la chaîne alimentaire). (Série des rapports techniques du PAM, n° 122, 68 pages, Athènes, décembre 1988, en anglais seulement)

MAP B&H Info

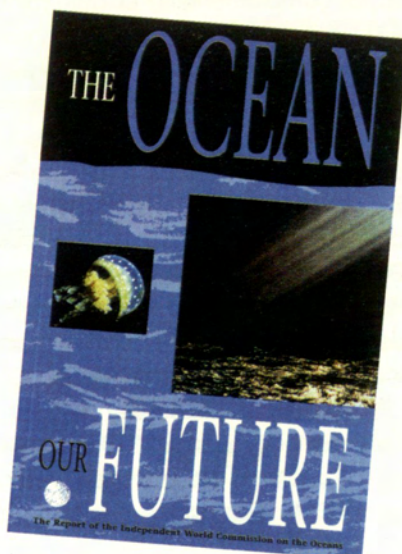
le Bureau du coordonnateur national du PAM pour la **Bosnie-Herzégovine** a publié, en novembre 1998, le premier numéro de ce bulletin d'information qui situe la place du pays au sein du PAM, rend compte de la mise en place progressive à l'échelon national et local de diverses institutions et programmes visant à répondre aux engagements de la Convention de Barcelone et du Programme d'actions stratégiques

adopté à Tunis. Le bulletin dessine aussi les perspectives de participation à LIFE-Pays tiers de l'Union européenne, avec un projet portant sur "Le renforcement institutionnel du Bureau du PAM pour la Bosnie-Herzégovine" qui a été accepté. Une source d'informations utiles sur un pays récemment éprouvé et où la reconstruction doit intégrer les exigences de l'environnement et du développement durable.

L'Océan, notre avenir

Dans ce rapport, présenté à la Conférence de Lisbonne, une quarantaine d'experts de 35 pays lancent un appel en faveur d'une meilleure gestion des océans et des zones côtières. Ils proposent notamment la création d'un observatoire mondial de l'océan et la tenue d'une conférence des Nations Unies sur les questions de l'océan. Dû à la **Commission mondiale indépendante sur les océans (IWCO)**, le rapport préconise la recherche de l'équité dans les océans, l'application effective de la Convention internationale sur le droit de la mer ainsi que le développement de la recherche scientifique et technologique dans le cadre de la COI de l'UNESCO. Ce texte est à marquer d'une pierre blanche au titre du suivi de l'Année Océan 98 auquel notre dernier numéro était consacré.

(*L'Océan notre avenir* - IWCO, Ed. A. Pedone, Paris/*The Ocean our future* - IWCO - Cambridge University Press, GB, 1998).



LA DISPARITION DE JOAQUIN ROS VICENT



Le décès accidentel de Joaquin Ros Vicent survenu en septembre 1998 atteint particulièrement la famille du PAM au sein de laquelle il jouait un rôle éminent depuis de nombreuses années. Licencié en sciences chimiques de l'Université de Valence, docteur en océanographie de l'Université de Paris, Joaquin Ros participe, comme membre de la délégation espagnole, à la première conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972. Il contribue à la rédaction du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique de la Convention de Barcelone, signé en 1980. En 1985, il est nommé chef du service des études et évaluations de la Direction générale de la politique environnementale de l'Espagne, puis, en 1992, il devient sous-directeur général du service des Relations Institutionnelles de cette même Direction. C'est lui qui dirige la délégation de son pays à la plupart des réunions des Parties contractantes de la Convention de Barcelone qui jalonnent le parcours du PAM. Par ses critiques toujours constructives, formulées avec une verve toute méditerranéenne, son ouverture d'esprit et sa capacité à déridier une salle, réveiller, animer et faire aboutir des débats qui risquaient, sans sa vigilance, de s'enliser, il était une figure familière et estimée de ces conférences intergouvernementales où se jouait le sort de la protection de la Méditerranée. Il a été l'un des principaux inspirateurs et artisans de la réforme du système de Barcelone de 1995. Depuis deux ans, il avait voué toute son énergie, comme consultant du PAM, à l'élaboration du Programme d'actions stratégiques PAM/FEM adopté à la réunion de Tunis de décembre 1997, et avait contribué aux Lignes directrices sur les matériaux de dragage qui viennent d'être finalisées à Malte en décembre dernier. Le PAM perd en lui un "compagnon de route", au sens politique et sentimental du terme: celui qui, dans la fidélité, sait prendre la distance nécessaire et tenir le langage de la franchise quand il le juge indispensable au succès de l'entreprise commune. A sa famille et à ses proches, les membres de l'Unité de coordination et des Centres d'activités régionales, ainsi que Medondes, expriment leurs sincères condoléances.